AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_63-DE
Reçu le 27/03/2023

2023/63 du 22 mars 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel -Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye -Régis Defraye – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion

AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_63-DE
Reçu le 27/03/2023

DELIBERATION N° 2023/63 : (Code Nomenclature /3-1)
DATE : 22 mars 2023
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : Acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur Henri Raynaud à Villetoureix

Vu la délibération n° 2022/152 du 28 septembre 2022 où le conseil communautaire avait délibéré favorablement pour l'acquisition de la parcelle D2042 à Villetoureix appartenant à Monsieur Henri Jean RAYNAUD, domicilié Le puy des Vignes 24600 St Martin de Ribérac pour un montant de 25 000 euros, afin d'y implanter une activité à caractère économique le terrain étant classée en zone UY ;

Considérant la réalisation du bornage effectué en janvier dernier et précisant la superficie exacte de la parcelle D2042 à savoir, 8 903 m² ;

Considérant que l'acquisition portera sur le lot A de la parcelle D 2042 du plan de bornage ci-après d'une contenance de 8 903 m² ;

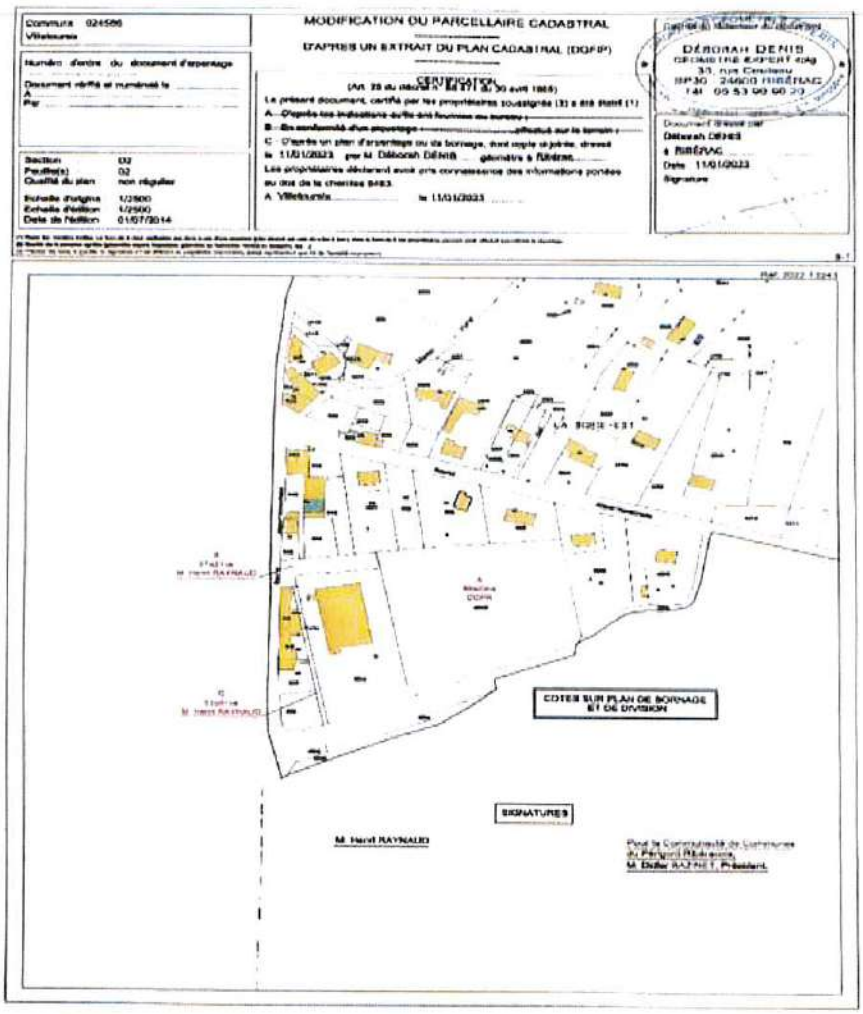

AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_63-DE
Reçu le 27/03/2023

Il sera procédé à cette vente sous la forme d'un acte d'administratif.
Considérant que Monsieur le Président en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier l'acte en forme administrative il est proposé de désigner Monsieur Jean-Didier Andrieux, 1er Vice-Président de la collectivité en qualité de vendeur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'achat du lot A de la parcelle N°D 2042 d'une contenance de 8903 m² appartenant à Monsieur Henri Jean RAYNAUD pour un montant de 25 000 euros

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre :0
Abstentions :0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 25/03/2023 à 13:38
par Didier BAZINET

La secrétaire de séance du 22 mars 2023
Murielle Cassier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 25/03/2023 13:37:46